
Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du mercredi 13 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 07 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Philippe PARMENT.

Présents : 9**Votants:** 9**Sont présents:** Philippe PARMENT, Geneviève GODET, Isabelle TROISLOUCHES, Fanny BARTHE ROCHERAN, Edith BRASSEUR VANDEPUTTE, Jackie DEBRAY, Basile DELEGRANGE, Alain BOVYN, David RASSE**Excuses:** Jean-Jacques LECLERCQ (pouvoir à m. BOVYN Alain), Elodie MERLIN (pouvoir à M. RASSE David)**Secrétaire de séance:** Geneviève GODET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Approuve par 9 POUR, 2 CONTRE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur PARMENT, Maire, quitte la salle de réunion. Un exemplaire est remis aux conseillers. Le compte administratif 2021 de la commune est présenté et s'établit de manière suivante :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 63 025,29€

Dépenses : 42 923,83€

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 20 101,46€

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 131 955,10€

Dépenses : 113 505,90€

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 18 449,20€

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal VOTE à 3 POUR et 7 abstentions le compte administratif 2021.

AFFECTATION DE RESULTAT

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 94 335,20€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement et investissement comme suit :

Pour Mémoire	
Excédent investissement reporté	11 329,51
Excédent Fonctionnement reporté	75 886,00€
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	48 223,00€
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	18 449,20€
Résultat cumulé au 31/12/2021 :	94 335,20€
EXCEDENT AU 31/12/2021	94 335,20€
Reste à réaliser	58 965,00€
Excédent d'investissement à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	27 534,03€
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	66 801,17€

Après avoir présenté les résultats, **le Conseil Municipal VOTE à 4 POUR et 7 abstentions.**

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de reconduire sans changement les taux de 2021 pour 2022 soit :

-Taxe foncière (bâti) : 44.62% produit apporté : 41 388,00€

-Taxe foncière (non bâti) : 39.78% produit apporté : 10 001,00€

-mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

APPROBATION DU BUDGET 2022

Le budget 2022 est présenté équilibré en recettes et dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT : 179 431,75€

INVESTISSEMENTS : 115 972,59€

Après délibération le Conseil Municipal VOTE à 4 POUR et 7 abstentions le budget 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT :179 431,75€

INVESTISSEMENTS : 115 972,59€

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur David RASSE informe le Conseil Municipal de sa décision de démissionner des postes qu'il occupait au sein des Commissions.

Monsieur le Maire prend la parole pour remercier messieurs les maires de la commune de Le Crotoy et la commune de Fort Mahon pour les dons des bancs répartis sur la commune de Machy qui profiteront aux administrés.

Place de parking rue de la forêt: Le conseil décide de prévenir les riverains afin d'exposer les différentes solutions.

Concernant le bail GAEC SAGOT CLOUET, après vérification le bail prend fin en 2025.

S'agissant de la facture en remboursement de Monsieur Guilbert ainsi que la vente de bois, les délibérations sont reconduites au prochain conseil municipal.

Séance levée à 22heures 30.

Le Maire, PARMENT Philippe